

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**DU LUNDI 15 FÉVRIER AU MARDI 16 FÉVRIER 2016**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 30 mars 2016**

Participants :

Monsieur Normand Bolduc, président

Mme Marie Auger  
Mme Suzanne Danino  
M. Pierre D. Denault  
Mme Jill Leslie Goldberg  
M. Simon Julien  
M<sup>e</sup> Marie Lamarre  
M<sup>e</sup> Lucie Le François  
M. Michel Marchand  
M<sup>e</sup> Anne Morin  
M<sup>e</sup> Louis Morin  
M<sup>e</sup> Mathieu Proulx  
M<sup>e</sup> Patrick Simard

**1. Ouverture de la séance**

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 15 février 2016. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

**3. Constitution d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes**

Un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes doit être constitué puisque la Loi sur la justice administrative prévoit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qu'il doit être composé de cinq membres.

Tous les membres du Conseil participant à la séance manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu qu'un 15<sup>ième</sup> Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué de cinq de ses membres conformément à l'article 184.2 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3) tel que modifié par l'article 171 de la Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail (2015, c. 15) pour l'examen des plaintes qui lui seront soumises les 29 mars et 14 juin 2016 et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- Madame Marie Auger;
- M<sup>e</sup> Marie Lamarre;
- M<sup>e</sup> Lucie Le François;
- M<sup>e</sup> Anne Morin.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président du nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

**4. Constitution d'un nouveau Comité de relecture**

Tous les membres du Conseil participant à la séance manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution d'un nouveau Comité de relecture.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu qu'un nouveau Comité de relecture soit constitué pour la relecture des décisions qui lui seront soumises les 29 mars et 14 juin 2016 et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M<sup>e</sup> Lucie Le François;
- Madame Nathalie Diamond.

**5. Levée de la séance**

La séance est levée le 16 février 2016, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

La secrétaire du Conseil de la justice administrative,



Nathalie Diamond